



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production: Lot

Question écrite n° 39478

Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation des producteurs de lait lotois. Compte tenu des difficultés inhérentes à la nature du sol, à la taille des exploitations de ce département et à la manière dont les quotas ont été gérés depuis dix bons mois, les problèmes se posent maintenant dans ce département avec une particulière acuité. La profession fait notamment valoir qu'une attribution de 1 500 tonnes à la commission mixte départementale serait nécessaire pour améliorer la situation des producteurs non prioritaires et que celle des producteurs livrant moins de 60 000 litres de lait doit faire l'objet d'un traitement particulier avec exonération de pénalités. En ce qui concerne les producteurs prioritaires, elle fait remarquer, à juste titre, que ceux d'entre eux qui, tout en respectant les objectifs de leur plan de production, n'auraient pas obtenu les références correspondantes de leur laiterie ne doivent pas être sanctionnés pour autant, ce qui serait injuste et créerait des situations différentes non pas en fonction du comportement des agriculteurs mais des laiteries auxquelles ils adhèrent. Il désire savoir s'il a l'intention de prendre en compte ces revendications et d'éviter ainsi le développement de déséquilibres économiques entre les producteurs de lait et les différentes composantes géographiques du département du Lot.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39478

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1711